THE WAR

Du an mil huit cent douze, à heure du ACTE DE NAISSANCE de nó à le le à heure du fil d

et d

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin, Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partic déclarante et aux témoins.

MAIRIE d ARRONDISSEMENT d

De an mill huit cent douze, à heure de Acre de Naissance de la à heure du fil d

et e

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin, Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins,

maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarants et aux témoins.

ACER DE NAISSANCE de

1.

N.º

fil d

Il a été vérifié que l'enfant est du sexe le la librat apparaise de la Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarans et témoins, submois se arrandable auf ano all

Constant, suivant la loi, par moi su intima suprinta a recento.

maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins. A finance de la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE d ARRONDISSEMENT d

Du d. Acre de Naissance de

fil d

et d

Il a été vérifié que l'enfant est du sexo le trollest une de la bit a ét : Sur la déclaration à moi faite par une relation a moi article de la seg

Premier témoin ,

Second témoin . .

Et ont, les déclarans et témoins,

maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.